



Communiqué de presse

Communiqué de presse de la fédération UNSA des métiers de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture

Une ministre de l'École publique, laïque ?

Les propos de la nouvelle ministre de l'Éducation nationale, de la jeunesse, des sports, des jeux olympiques et paralympiques à l'occasion de son premier déplacement sont méprisants pour l'École publique et laïque.

La question du remplacement est un sujet essentiel et c'est bien souvent l'institution elle-même qui ne sait pas y faire face, voire qui y contribue, dans son organisation. Les enseignant·es ne sont pas absentéistes et au contraire, c'est la catégorie de personnels qui a le nombre de plus bas de jours de congé maladie par an et par agent.

Par contre les suppressions de postes, conjuguées à un manque d'attractivité dans plusieurs disciplines ou dans certains territoires, ont dégradé les capacités de remplacement.

Ce n'est pas le PACTE et la politique en apparence volontariste sur les remplacements de courte durée qui vont améliorer la situation. Remplacer une heure de maths, par une heure d'anglais ou d'arts plastiques ne résoudra pas le problème. De la souplesse permettra d'améliorer un peu les choses mais attention à ne pas remettre en cause la formation des enseignant·es qui est un levier déterminant pour la qualité du service public et de l'éducation. La question du remplacement de longue durée est un autre sujet, qui n'est pas pris, aujourd'hui, à bras-le-corps. Il vient bien montrer l'absence d'anticipation et de travail sur l'attractivité des métiers depuis le début du quinquennat.

Jamais la défiance des personnels de l'Éducation n'a été aussi forte dans le baromètre UNSA des métiers de l'Éducation, quand 91% des personnels se déclaraient en désaccord avec les choix ministériels en 2023. Ce n'est pas une telle parole médiatique de la ministre pour sa prise de fonction qui va améliorer la situation.

Pour l'UNSA Éducation, l'École publique laïque gratuite est l'École de la République, seule garante de l'accueil de tous les élèves et la liberté absolue de conscience. Elle doit être la priorité de notre politique éducative. L'enseignement privé a sa responsabilité dans l'absence de mixité sociale et scolaire qui favorise un séparatisme nuisible à l'unité républicaine.

L'UNSA Éducation attend des actes forts pour défendre et renforcer l'École de la République, plutôt qu'un projet passéiste de « choc des savoirs ».

Frédéric MARCHAND, secrétaire général de l'UNSA Éducation

A Ivry sur Seine, le 13 janvier 2024